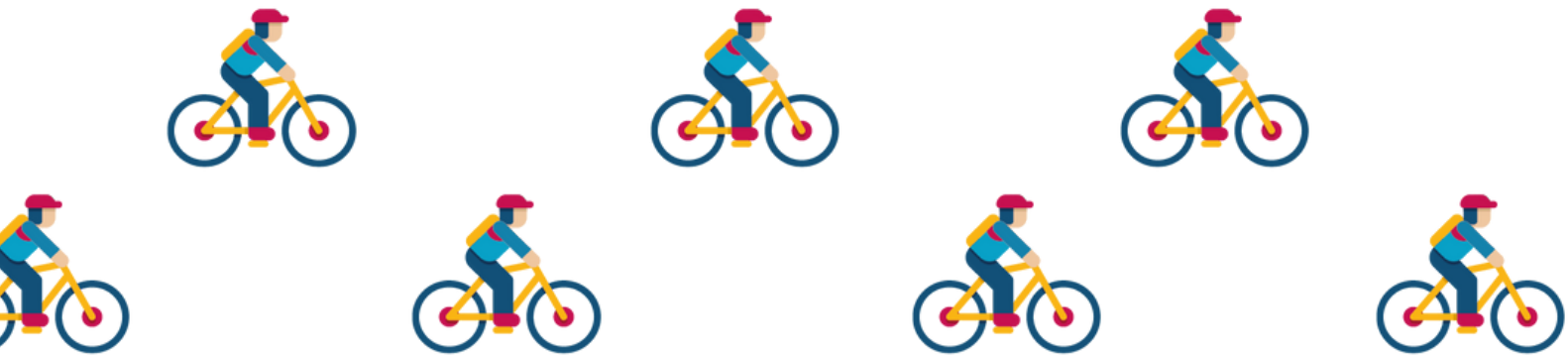


GUIDE DE SENSIBILISATION POUR LES CYCLISTES

Comment se déplacer en toute sécurité en vélo à Lyon ?



Commission mobilité CLE7 - mobilite-gerland@cle7.fr

Édito ENS de Lyon

L'ENS de Lyon développe depuis plusieurs années une politique de promotion de l'usage du vélo, en proposant arceaux et abris vélos sur les deux campus de l'École. Avec sa participation à la commission mobilité du CLE7, groupement d'employeurs du 7^{ème} arrondissement, et le processus de labellisation Employeur Pro vélo, l'engagement de l'École a pris une autre dimension. Depuis 2022, l'École participe activement aux différentes opérations de sensibilisation de l'usage du vélo (Challenge mobilité) et organise des événements spécifiques à destination des agents et des étudiants (ateliers de réparation, ateliers de remise en selle, distribution de kits de sécurité). L'ENS de Lyon a également installé de nouveaux abris vélos et trois stations de réparation. Ce guide de sensibilisation contient différentes informations qui peuvent être utiles aux cyclistes et, notamment, le plan des emplacements de stationnement des vélos sur les campus Descartes et Monod.

Label ProVélo

Le programme ProVélo a été lancé en 2021 durant la semaine européenne de la mobilité par la FUB et l'ADEME. L'objectif est d'installer une culture vélo dans les entreprises et de labéliser plus de 4500 entreprises, ce qui représente environ 50 000 salariés.

L'obtention de ce label est national et valable pendant 3 ans, ce qui permet aux entreprises de rentrer dans une démarche de développement durable tout en s'inscrivant dans une démarche RSE.

Ce programme est ouvert à tous les employeurs privés et publics en France Métropolitaine et en Outre-Mer.

Inscription :

<https://app-employeurprovelo.fr/oepv-interne/inscription>

PdME-C Gerland

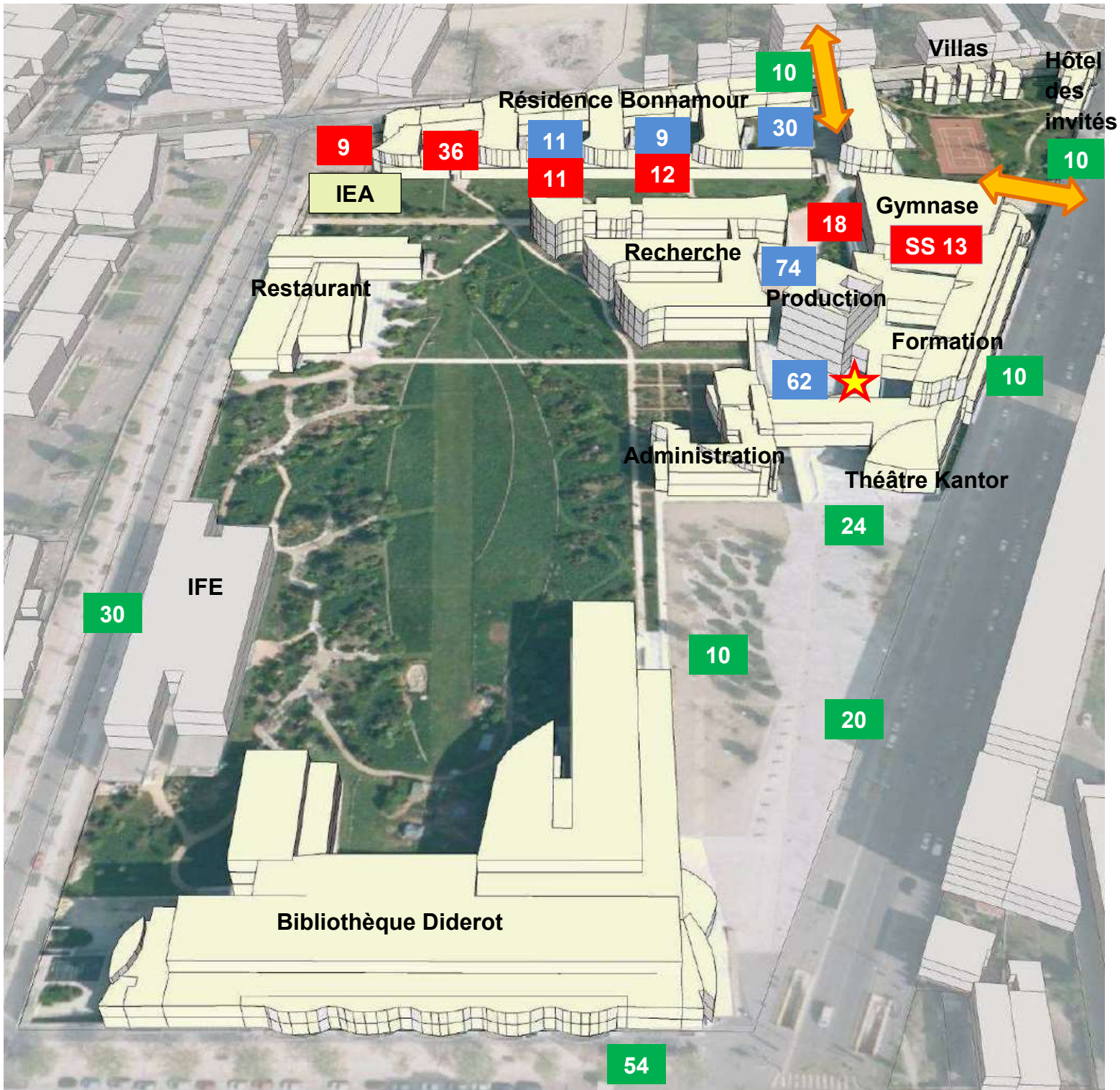
Le « Plan de Mobilité Employeur - Commun » de Gerland est entré en phase opérationnelle en janvier 2021 suite à l'enquête mobilité réalisée au printemps 2020. Il évoluera et se déploiera sur plusieurs années.

Avec le « Plan de Mobilité Employeur - Commun » Gerland, entreprises et salariés s'engagent résolument en faveur d'une **mobilité multimodale plus durable** tout en souhaitant continuer à développer la **dynamique et l'attractivité** économique de Gerland.

Pour plus d'informations :

cle7.assoconnect.com/page/1251672-commission-mobilite

Campus Descartes



Arceaux 186 places

Abris couverts 97 places

Stationnements publics 168 places

★ Station de réparation et gonflage

TOTAL DESCARTES : 453 places vélos (dont 168 publics)

Campus Monod




Arceaux 312 places

Abris couverts 92 places

Abris grillagés 96 places

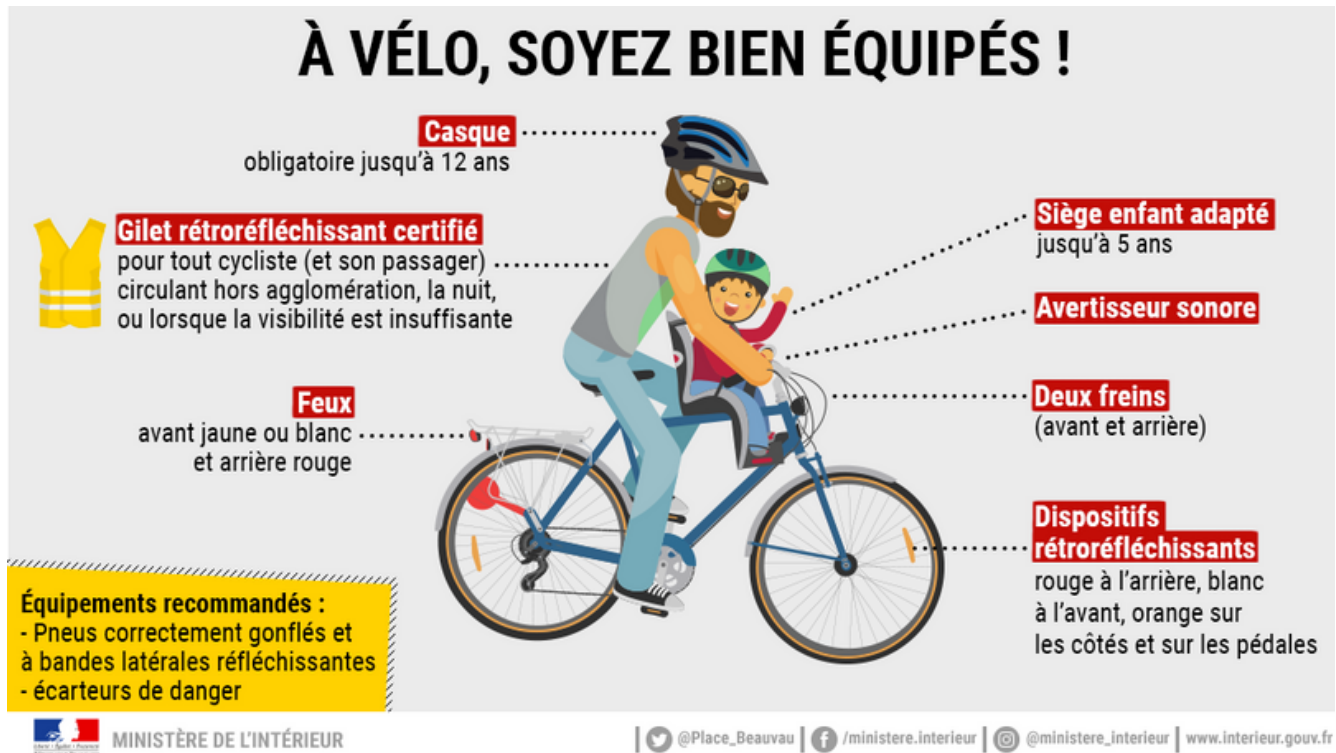
TOTAL MONOD : 500 places vélos

 Station de réparation et gonflage

Utiliser le vélo pour les déplacements domicile-travail est une alternative économique, écologique et rapide à la voiture individuelle !

52% des salariés de Gerland habitent à moins de 10km de leur entreprise (enquête mobilité CLE7, 2020).

1. Se protéger à vélo & protéger les autres



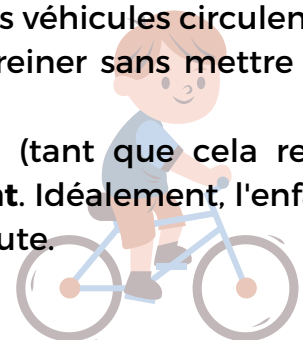
Il est indispensable de porter un **casque** lorsque vous empruntez le vélo comme moyen de déplacement. De plus, il est recommandé d'**assurer votre présence** aux autres usagers de la route en portant un **gilet de sécurité** ou des **vêtements réfléchissants** et en installant des **éclairages sur votre vélo**.

En plus d'assurer sa sécurité, il est important de rouler prudemment.

- Utilisez les **pistes cyclables** et les **espaces dédiés aux cyclistes**
- **Évitez les trottoirs** afin de protéger les piétons
- **Adaptez votre allure** en fonction de la météo et de l'endroit où vous vous trouvez : l'allure n'est pas la même si vous êtes devant une école ou si vous êtes seul sur une piste cyclable.

Si vous décidez d'effectuer les trajets domicile - travail/école avec des enfants, le vélo doit être maîtrisé par l'enfant avant d'envisager une sortie où des véhicules circulent. L'enfant doit démarrer correctement, rouler droit, ralentir et freiner sans mettre les pieds et garder une distance de sécurité.

En agglomération, il est possible de rouler à deux de front (tant que cela reste possible), sinon **roulez du côté route pour protéger votre enfant**. Idéalement, l'enfant doit être devant et l'adulte à l'arrière décalé sur le côté de la route.



2. Respecter le code de la route

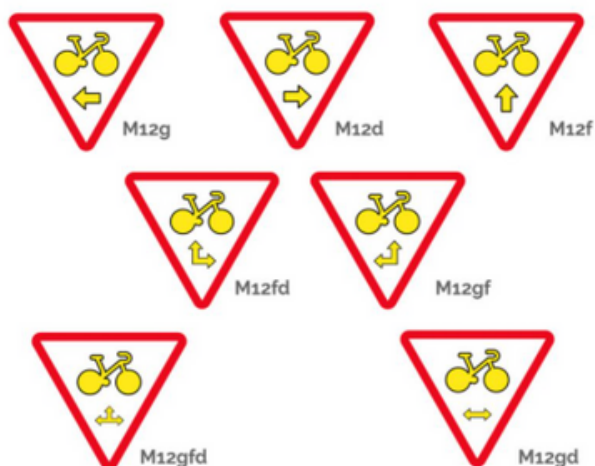
Utiliser le vélo pour tous les types de déplacements nécessite d'être **prudent** sur la route et de **respecter le code de la route**.

ROULER EN VILLE EST DIFFÉRENT DE ROULER À LA CAMPAGNE !



Dans l'agglomération lyonnaise, on compte 706 feux équipés de panneaux M12 soit 42% des feux. L'objectif est d'atteindre 100%.

Ce panneau permet aux cyclistes de s'engager dans une intersection, s'il n'y a **ni danger ni piéton**. Le feu rouge devient donc un cédez-le passage pour les différentes directions indiquées.



Pour aller plus loin :



Code de la route :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/velo/regles-de-circulation-pour-les-cyclistes>



3. Pourquoi utiliser le vélo ?

Afin de lutter contre la pollution, il est important de réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements et notamment les déplacements entre son domicile et son lieu de travail.

Le vélo dispose de nombreux avantages :



En plus des bienfaits économiques et environnementaux que génèrent la pratique quotidienne du vélo, ce moyen de déplacement doux permet d'effectuer une activité physique et donc de se maintenir en bonne santé.



4. Aide à l'achat & incitations financières

Il existe **diverses aides** pour favoriser la pratique du vélo :

- La "**prime vélo**" de la Métropole de Lyon qui propose une aide qui peut aller jusqu'à 1000 € pour l'achat d'un vélo électrique, vélo cargo ou vélo pliant, neuf ou d'occasion, acheté entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Le vélo doit provenir d'un commerçant ou d'un atelier de réparation d'une des 59 communes de la Métropole. Le montant attribué ne sera pas supérieur à 50% du montant total TTC de l'achat.
- Le **bonus vélo**, une aide versée par l'état pour l'achat d'un VAE en complément d'une aide versée par une collectivité territoriale. Ce bonus peut aller jusqu'à 400 € sous conditions.
- L'**aide à la conversion**, une aide versée par la métropole pour les résidents au sein de la ZFE pour l'achat d'un VAE en remplacement d'un véhicule polluant. Cette aide peut aller jusqu'à 1000 € sous conditions.

D'autres **incitations financières** sont également mises en place :

Le **forfait de mobilité durable**, entré en vigueur le 11 mai 2020 est une aide de 300 € dans le public pour tous les employés se déplacement avec un mode de déplacement doux (vélo, covoiturage...). Depuis le début de l'année 2023, ce forfait peut être modulé pour se cumuler avec un abonnement de transports.



5. Entretien son vélo

Pour éviter l'usure prématurée de son vélo, son entretien est indispensable.

A) Je répare mon vélo

Il existe de nombreux **ateliers participatifs** pour réparer son vélo sur la Métropole :

- La maison du vélo, Lyon 3/Garibaldi
- L'Atelier du Chat Perché, Lyon 7^e/La Guillotière
- Change de Chaîne, Lyon 9^e/Vaise
- La P'tite Rustine, Bron/campus universitaire
- Les Bikers de l'INSA, Villeurbanne/campus de la Doua
- L'Atelier TriCycles, Pierre-Bénite
- L'atelier de Janus France, Oullins



Pour plus d'infos : clavette-lyon.heureux-cyclage.org/

B) Je lutte contre le vol de vélo

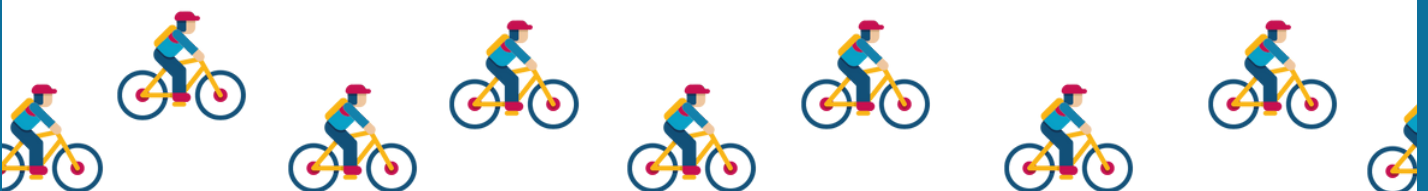
En plus d'entretenir son vélo, il est important de le protéger pour ne pas se le faire voler. Même si certaines entreprises possèdent des locaux pour les vélos, l'attacher est toujours mieux.



Le marquage BICYCODE® consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro unique et standardisé, référencé dans un fichier national (www.bicycode.org/).

L'objectif du dispositif est de permettre la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police / gendarmerie, et de lutter contre le recel et la revente illicite de vélo.

Vous pouvez faire marquer vos vélos dans la plupart des ateliers participatifs de la Métropole.



6. Assurer son vélo

La pratique du vélo expose à divers risques qui peuvent être couverts par le biais d'un contrat d'assurance. Il existe 3 types de risques :

- La responsabilité civile encourue en cas de dommages causés à un tiers,
- Les dommages corporels subis par le cycliste,
- Les dommages matériels occasionnés sur le vélo.

Il est conseillé de souscrire une assurance si vous êtes cycliste cependant ce n'est pas obligatoire.

Si vous devez réparer des dommages causés à un tiers, vous pouvez souscrire une responsabilité civile afin d'éviter cela. Néanmoins, pour couvrir vos propres dommages et ceux de votre vélo, vous pouvez souscrire la garantie accident.

Quel est le prix d'une assurance ?



Afin de connaître les prix et de choisir la meilleure offre, il est indispensable d'utiliser un comparateur. Les compagnies disposent de toute liberté dans le choix de leurs tarifs.

Cependant, il est recommandé de faire un devis car le prix de l'offre varie selon différentes conditions :

- La valeur du vélo,
- Le lieu d'habitation et le niveau de sécurité pour le vélo,
- Le type de vélo,
- La présence d'un antivol.

Pourquoi est-il important d'assurer son vélo ?

MAISON DU VÉLO LYON

A Lyon, on compte un peu plus de 3 000 vélos volés déclarés. Il est estimé qu'un nombre équivalent de vols ne fait pas l'objet d'un dépôt de plainte par leur propriétaire. Le vol de vélo est un réel frein puisqu'une personne sur 5 arrête sa pratique pour se déplacer après un vol.

LA VILLE A VÉLO

Dans la Métropole de Lyon, environ 200 cyclistes sont blessés chaque année essentiellement lors de collisions avec des véhicules légers. Il est estimé qu'entre 4 et 10 sont tués lorsque la collision a lieu avec des véhicules lourds. **Pour votre sécurité, ne restez jamais dans les angles morts !**



7. Services vélos à Lyon



VÉLO'V

Des vélos en libre service pour faciliter vos déplacements au quotidien : les Vélo'v (21 stations sur Gerland).

Vélo'v peut convenir aux usagers réguliers et ponctuels qui souhaitent se déplacer sur la Métropole. Une partie de la flotte est électrique.

La Métropole de Lyon compte **5 000 vélos de location libre service dans 428 stations** réparties dans 22 communes.

Vélo'V propose différentes offres :

- Vélo'v au quotidien
- E-Vélo'v
- Vélo'v à l'occasion
- MyVélo'v location longue durée
- Free Vélo'v



VÉLO'V

Les étudiants peuvent bénéficier d'un abonnement annuel à prix réduit : l'abonnement annuel Jeunes (14-25 ans)

<https://velov.grandlyon.com/fr/offers/groups/list#180>

Cet abonnement s'élève à **16,50 euros l'année** et permet aux jeunes d'emprunter des vélo'v pour un nombre illimité de trajet pendant un an. La souscription d'abonnement se fait directement en ligne.

Pour les abonnés TCL : les 30 premières minutes au lieu de 15 sont offertes sur vos trajets : <https://www.tcl.fr/>

Les Free Vélo'v sont disponibles !



Votre vélo gratuit pendant 1 an :

- vous avez entre 18 et 25 ans
- vous êtes boursier ou en parcours d'insertion
- vous habitez dans la Métropole de Lyon

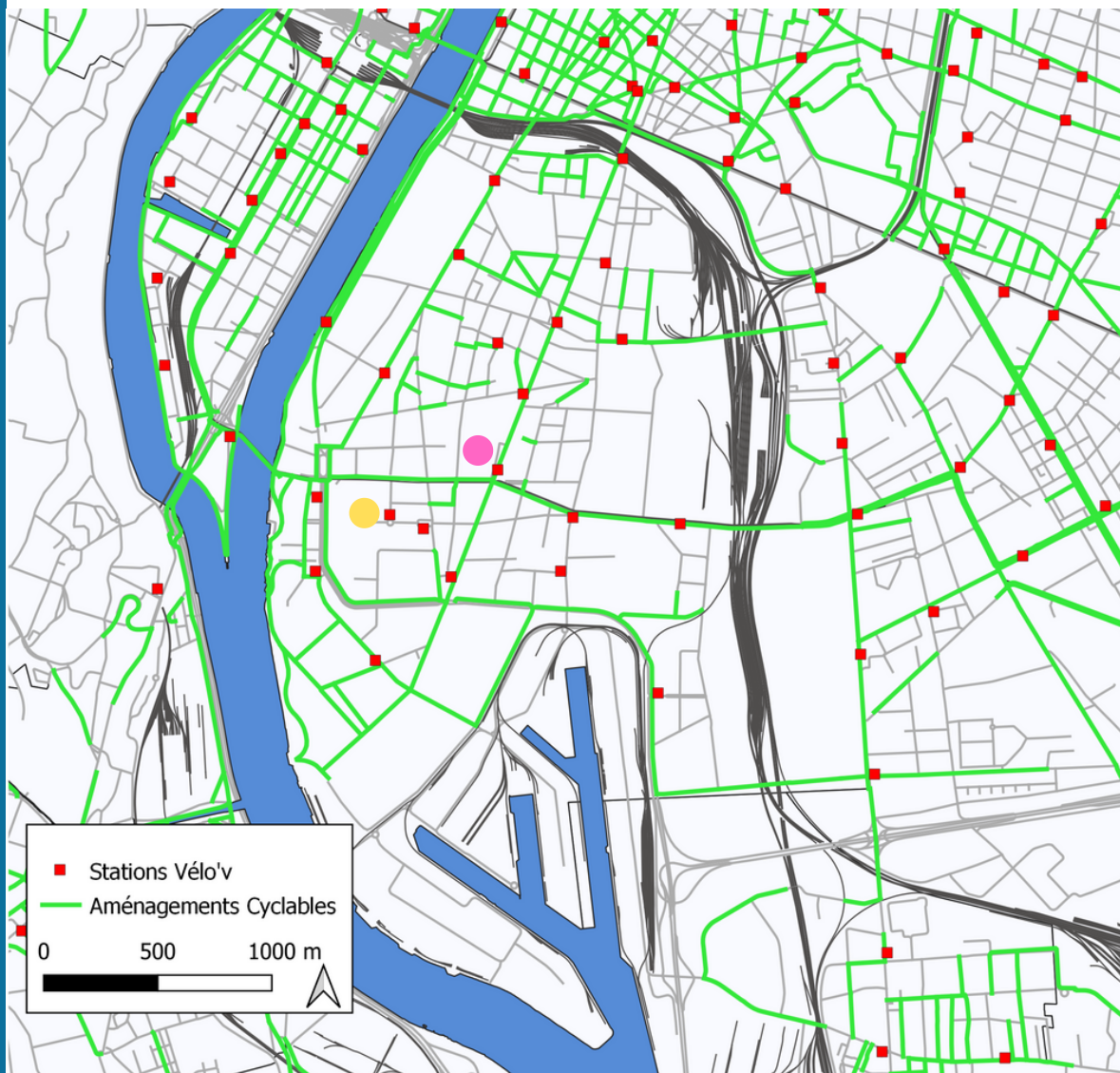
Un vélo gratuit que vous gardez pendant 3, 6, 9 ou 12 mois



Plan d'accès à l'ENS de Lyon

 Localisation de l'ENS de Lyon - campus Descartes

 Localisation de l'ENS de Lyon - campus Monod

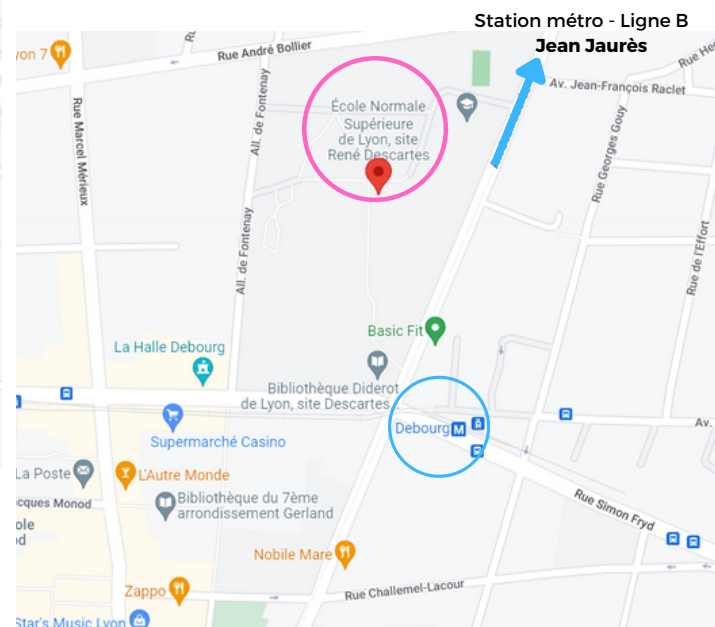


Localisation du campus Descartes



Localisation du campus Monod

 Station de métro - Ligne B
Debourg





L'INTERMODALITÉ

L'intermodalité désigne le fait d'utiliser différents modes de transport au cours du même voyage.

Lyon & l'intermodalité

Durant le mois de mars 2022, la Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités ont uni leurs efforts pour favoriser le passage d'un mode de transport à un autre. Leur campagne "**La Mobilité Gagnante**" met en avant l'utilisation des modes actifs en complémentarité avec les transports collectifs.

Le site de Gerland est relativement complet en termes de transports en commun (métro, bus) et d'aménagement cyclable.

ZOOM GERLAND

Un parc relais dédié au vélo est ouvert à la station de métro Stade de Gerland / Le Lou.

L'enquête mobilité réalisée au sein de l'Agence de l'Eau en 2020 montre que 29% des collaborateurs habitent entre 5 et 10km de l'agence.

Comment valoriser l'intermodalité ?

L'usage de **vélo pliant** est une solution pour l'intermodalité : cela permet d'emprunter un mode actif puis les transports en commun.

Création de nouvelles lignes de tramway : le début des travaux projet de la ligne T10 aura lieu au cours de l'année 2023 et son tracé a été adopté. Ce tramway desservira la gare de Vénissieux jusqu'à la Halle Tony Garnier en passant par Saint-Fons.

Parcs relais dédiés aux vélos : aujourd'hui, le réseau cyclable du Grand Lyon dépasse les 1 000 kilomètres ! On compte **750 places abritées et gratuites** de 4h30 à 1h. **Les parcs relais vélos sont tous sécurisés !**

Le parc relais de Gerland compte 32 places et permet la liaison avec la ligne de Métro B.

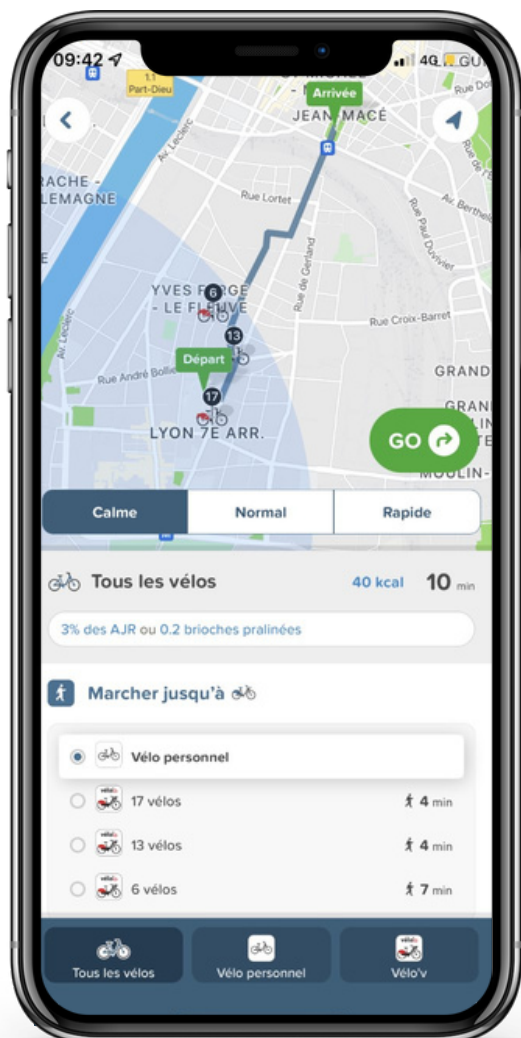
Vous pouvez vous inscrire par mail, par téléphone ou en agence TCL.



Applications GPS

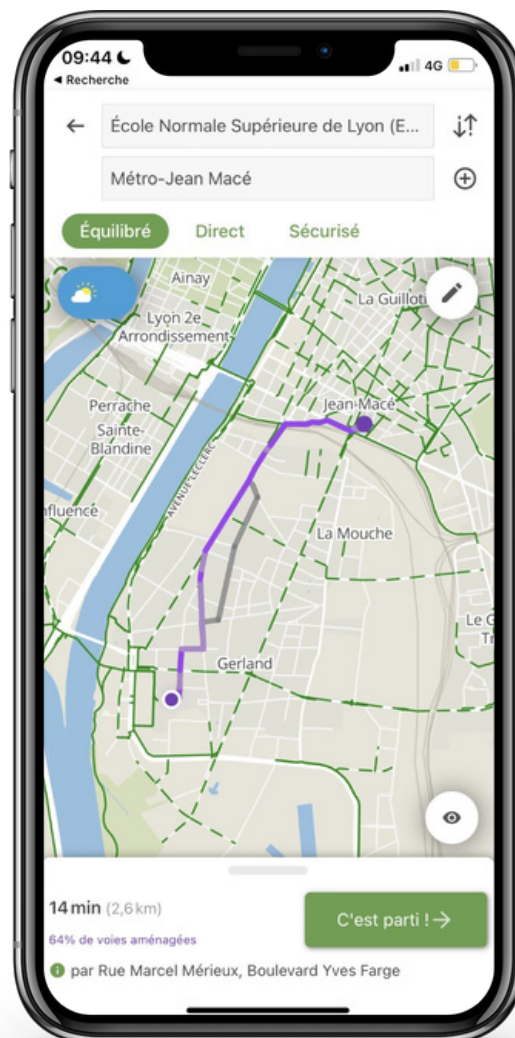


Citymapper



L'application Citymapper

Sur cette application GPS, il est possible d'indiquer l'**allure** à laquelle le trajet en vélo va être parcouru (calme, normal ou rapide). En fonction du choix, le temps de trajet fluctuera. De plus, l'application s'adapte au **type de vélo** emprunté (vélo personnel ou vélo'v) et indique les stations vélo'v les plus proches et le nombre de vélos disponibles.



L'application GéoVelo

Contrairement à Citymapper, Géovélo propose un **type de chemin** (équilibré, direct, sécurisé). En fonction du choix, le temps de trajet fluctuera.

En plus de pouvoir constater le temps et la distance, il est également possible de connaître le pourcentage de voies aménagées pour les vélos.